



Challenge Club

Déroulement :

Les différents clubs de l'Essonne sont automatiquement pris en compte dans le classement du Challenge club. Ils marquent des points selon différents critères : la licenciation, les compétitions, la formation et l'arbitrage, les actions de développement club, le travail avec les scolaires. Le challenge a lieu une fois par saison sportive.

Les clubs les mieux classés sont récompensés financièrement lors de l'assemblée générale du CDTTE.

Objectifs :

- Entretenir et créer une dynamique de formation et de développement
- Mieux identifier les forces et faiblesses des clubs
- Permettre aux clubs d'identifier les critères à renforcer ou à développer
- Récompenser les clubs les plus complets et les plus dynamiques

Critères et Règlement :

SOMMAIRE

1. Licenciation

1.1)	Progression Licences Jeunes / Saison passée.....	4
1.2)	Progression Licences Féminines / Saison passée.....	4
1.3)	Progression Licences Totales / Saison passée.....	4
1.4)	Nombre Licences Totales.....	4
1.5)	Nombre Licences Féminines.....	4
1.6)	Nombre Licences Jeunes.....	4
1.7)	Nombre Licences Séniors et Vétérans.....	4
1.8)	Nombre Catégories Jeunes Représentées.....	5
1.9)	Turnover.....	5
1.10)	Fidélisation.....	5
1.11)	Nombre de Licences Découvertes.....	5

2. Compétition

2.1)	Critérium Fédéral.....	6
2.2)	Top Poussins / Poussines.....	6
2.3)	Top Benjamins / Benjamines.....	6
2.4)	Championnats de l'Essonne	6
2.5)	Championnats de France Benjamins à Seniors.....	7
2.6)	Championnats de France Vétérans Départemental.....	7
2.7)	Critérium des clubs.....	7
2.8)	Championnat Jean Bruger.....	7
2.9)	Top Poussins / Benjamins Inter-départements	7
2.10)	Challenge Roger Lardeau.....	8
2.11)	Challenge Marthe Chavernoz.....	8
2.12)	Coupe des Jeunes.....	8
2.13)	Tournoi Féminin FFTT / UFOLEP.....	8
2.14)	Coupe de l'Essonne.....	9
2.15)	Coupe Nationale Vétérans.....	9
2.16)	Championnats par Équipes.....	9



3. Formation et Arbitrage

3.1) Cadres Techniques.....	10
3.2) Arbitres Régionaux / Juges Arbitres	10
3.3) Arbitres actifs.....	10

4. Développement Club

4.1) Actions évènementielles.....	11
4.2) Sport Santé.....	11
4.3) Handisport et Sport adapté	11
4.4) Fit Ping	11
4.5) Sport en entreprise	11
4.6) Accueil Compétition	11

5. Travail avec les scolaires

5.1) Cycles d'apprentissage	12
5.2) Challenge des écoles	12

6. Autres critères

6.1) Présences Réunions.....	13
6.2) Jeunes sur le pôle départemental.....	13
6.3) Label Ping	13
6.4) Top Progression annuelle par catégorie.....	13

7. Résultats Challenge et remises des récompenses

7.1) Résultats.....	14
7.2) Remises des récompenses	14



1. Licenciation

1.1) Progression Licences Jeunes / saison passée

4 Points sont attribués pour chaque licence jeune supplémentaire (loisir ou compétition) par rapport au nombre de licences jeunes de la saison dernière.

Exemple : Fin de saison 2022/2023 40 Licences Jeunes. Fin de saison 2023/2024 55 Licences Jeunes. → Le club marque 4 x 15 Points : 60 Points.

En cas de baisse de licenciation, il n'y pas de points négatifs.

1.2) Progression Licences Féminines / saison passée

Même règle que pour l'article 1.1 avec une différence de **8 Points** attribués pour chaque licence féminine supplémentaire.

1.3) Progression Licences Totales / Saison passée

Même règle que pour l'article 1.1 avec la progression de licences totales (loisirs et compétitions)

1.4) Nombre Licences Totales

Le nombre de licences totales de fin de saison (loisir et compétition) est pris en compte pour ce critère.

Exemple : 30 Licences loisirs et 40 Licences compétitions : 70 licences totales, le club marque 30 points (cf Barème).

1.5) Nombre Licences Féminines

Même règle que pour l'article 1.4 avec les licences féminines (cf Barème).

1.6) Nombre Licences Jeunes

Même règle que pour l'article 1.4 avec les licences jeunes de poussins à juniors 4 (cf Barème).

1.7) Nombre Licences Seniors et Vétérans

Même règle que pour l'article 1.4 avec les licences Seniors et Vétérans (cf Barème).



1.8) Nombre Catégorie Jeunes représentées

Est pris en compte le nombre de catégories jeunes représentées dans le club. 1 catégorie est validée par une licence effective (loisir et compétition).

10 catégories jeunes au total : Poussin / Poussine / Benjamin / Benjamine / Minime Garçon / Minime Fille / Cadet / Cadette / Junior Garçon / Junior Fille.

*Exemple : Le club a 2 Poussins, 5 Benjamins, 2 Benjamines, 3 Minimes garçons, 10 Cadets, 2 Cadettes, et 3 Juniors garçons : il y a 7 catégories jeunes représentées, le club marque **60 Points** (cf Barème)*

1.9) Turnover

Calculé en pourcentage. Plus le pourcentage de turnover est élevé, moins le club marquera de points et inversement.

*Exemple : Le club a 70 Licences jeunes en fin de saison. 25 sont arrivés depuis la saison en cours, 15 ne se sont pas réinscrits de la saison dernière. Le taux de turnover est calculé comme tel : $((25 + 15) / 2) / 70 = 0,46\%$ soit **46 % de turnover**. Donc le club marque **60 Points** (cf barème).*

*Autre exemple : Le club a 30 Licences jeunes en fin de saison. 5 sont arrivés depuis la saison en cours et seulement 2 ne se sont pas réinscrits de la saison dernière. $((5 + 2) / 2) / 30 = 0,11\%$ soit **11 % de turnover**. Le club marque **150 points**. (cf barème).*

1.10) Fidélisation

Calculé en pourcentage. Plus le pourcentage de fidélisation est élevé, plus le club marquera de points et inversement.

Le calcul de la fidélisation s'effectue de la manière suivante : $((\text{Jeunes inscrits cette saison} - \text{Nouveaux Jeunes Inscrits}) / \text{Jeunes Inscrits Saison Passée}) \times 100$.

*Exemple : 80 Jeunes inscrits cette saison, 30 nouveaux Jeunes, 70 inscrits saison dernière. $((80-30)/70) \times 100 = 71\%$ de fidélisation ; le club marque donc **100 Points** (cf Barème).*

1.11) Nombre de Licences Découvertes

Même règle que pour l'article 1.4 avec les licences découvertes (Barème différent, cf échelle de critères).



2. Compétition

2.1) Critérium Fédéral

Résultats individuels : Les **10 premiers** de chaque catégorie (Poussins à Seniors / Vétérans) au classement général **après les 4 tours de critérium fédéral** marquent des points pour leur club (cf Barème).

Participation au Critérium Fédéral : Chaque club marque des points en fonction du **pourcentage de joueurs licenciés compétitions** qui participent aux critères.

Exemple : Le club a 50 licenciés compétitions (toutes catégories confondues), 25 sont engagés au critérium fédéral → 50% d'engagés, le club marque donc **50 points** (cf Barème).

2.2) Top Poussins / Poussines

Chaque inscrit rapporte **1 point** pour son club.

A la fin de tous les tops, les mieux classés dans le challenge marquent des points. (cf barème et Règlement Challenge Top Poussin(e)s).

Les points sont dissociés entre les poussins et les poussines.

2.3) Top Benjamins / Benjamines

Même règle que pour l'article 2.2 avec la catégorie benjamins / benjamines (cf Barème et règlement Challenge Top Benjamin(e)s).

2.4) Championnats de l'Essonne

Toutes les catégories présentes aux championnats de l'Essonne peuvent marquer des points. Les résultats individuels sont valorisés à partir des ¼ de finale (cf barème).

Pour chaque participant garçon, **1 point** est attribué. Pour chaque participante fille, **2 points** sont attribués.

En cas de surclassement d'un joueur dans une catégorie, les points marqués selon son résultat sont multipliés par **1,5**. Exemple : Une Junior Filles obtient la 2^{ème} place en Seniors Filles, elle marque 35 Pts x 1,5 = **52,5 Pts**.

2.5) Championnats de France



De Benjamins à Seniors, chaque joueur participant aux championnats de France marque **100 points** pour son club. Selon son résultat, il marque des points supplémentaires. Les championnats de France **Doubles** sont également valorisés à partir des résultats obtenus en ½ finale. (Cf barème).

Les participants et résultats aux championnats de France Sport Adapté ou Handisport ne sont pas pris en compte car ils ne dépendent pas de la FFTT.

2.6) Championnats de France Vétérans Départemental

Toutes les catégories de Vétérans peuvent marquer des points selon leurs résultats (cf Barème). **2 Points** sont attribués pour chaque participant et à chaque échelon. Exemple : Un joueur participe à l'échelon départemental, régional et national, il marque **6 points** de participation.

Pour les joueurs qualifiés sur les échelons Régionaux et Nationaux, les points marqués sont multipliés par un coefficient (**x1,5** pour l'échelon régional, **x2** pour l'échelon national).

2.7) Critérium des clubs

Les **10 clubs** les mieux classés dans les **3 challenges** (Club / Jeunes / Féminin) marquent des points. (cf Barème).

Les résultats individuels rapportent également des points à partir des ¼ de finale.

2.8) Championnat Jean Bruger

Toutes les équipes inscrites dans chaque catégorie (-11 / -13 / -15/19) marquent des points : de **10 points** pour une équipe non qualifiée à la journée Titres mais participante en poule ; et jusqu'à **50 points** pour l'équipe remportant le titre. (cf Barème).

2.9) Top Poussins Benjamins Inter-départements

Des points sont marqués selon les résultats des joueurs dans chacune des 6 catégories (PF / PG / B1F / B1G / B2F / B2G).

Un joueur surclassé marquera les points obtenus de la catégorie où il concoure multiplié par **1,5**. Exemple : Un joueur Poussin est surclassé en B1 garçons, il ne sort pas de poules il marque 3 Points x 1,5 = **4,5 Points** (cf Barème)

2.10) Challenge Roger Lardeau



Les **10 clubs** les mieux classés au Challenge Club marquent des points.

Les résultats individuels dans les catégories rapportent également des points à partir des **1/8^{ème} de finale**.

La compétition étant mixte, les 3 premières filles marquent en plus des points selon leur classement dans la catégorie. Exemple : Une Minime Fille finit 2^{ème} de la catégorie Minimes Mixtes, et est la 1^{ère} fille dans cette catégorie → elle marque 30 Pts + 10 Pts = **40 Points** (cf Barème).

Tous les joueurs participants marquent **2 points** pour leur club.

2.11) Challenge Marthe Chavernoz

Les **10 clubs** les mieux classés au Challenge Club après les 2 journées marquent des points.

Les résultats individuels dans les catégories rapportent également des points à partir des **1/8^{ème} de finale**. (cf Barème).

Tous les joueurs participants à chaque journée marquent **1 point** pour leur club.

2.12) Coupe des Jeunes

Les résultats par équipes dans les catégories rapportent des points à partir des **1/8^{ème} de finale**. (cf Barème).

Toutes les équipes participantes marquent **2 points** pour leur club.

2.13) Tournoi Féminin FFTT / UFOLEP

Les résultats sont valorisés à partir des **¼ de finale**. Seuls les résultats, des joueuses licenciées FFTT seront pris en compte.

Les joueuses marquent **1 point** à chacune de leur participation à un tournoi féminin FFTT / UFOLEP organisé.

2.14) Coupe de l'Essonne



Toute équipe participante marque **10 points** pour son club.
Dans la limite de **30 points** marqués.

2.15) Coupe Nationale Vétérans

Les équipes participantes marquent des points à partir des **¼ de finale**.

Chaque équipe inscrite marque **2 points** (à chaque échelon).

Pour les équipes qualifiées sur les échelons Régionaux et Nationaux, les points marqués sont multipliés par un coefficient (**x1,5** pour l'échelon régional, **x2** pour l'échelon national).

2.16) Championnats par Équipes

Championnat par Équipes Filles :

Une équipe fille créée dans la saison en cours rapporte **40 Points**.

Une équipe fille déjà existante sur les saisons précédentes rapporte **20 points**.

Progression Équipe 1 :

Par phase, l'équipe 1 du club, si elle monte d'une division, marque **25 points**. Si l'équipe 1 féminine et l'équipe 1 Seniors M montent → **50 Points**.

Progression Autres Équipes :

Par phase, toutes les équipes (hormis l'équipe 1) montant d'une division marquent **10 points**.

Nombre d'équipes dans le championnat Seniors M :

Le nombre d'équipes totales engagées dans le championnat Seniors Messieurs par saison est valorisé (cf Barème).

Titres Départementaux et Nationaux :

Les équipes qualifiées aux Titres marquent des points à partir des **¼ de finale** (cf Barème).

Championnat de Paris :

Les équipes participantes marquent **10 Points**.

3. Formation et Arbitrage



3.1 Cadre Technique

Chaque encadrant diplômé dans la saison en cours marque **40 points** pour son club.

Les formations prises en compte sont : Initiateur de Club, animateur Fédéral, entraîneur Fédéral, CQP, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, animateur Ping VR, Ping Santé Module A et B, formation E3S.

Limité à **320 points** par club (8 encadrants formés).

3.2 Arbitre Régional, Juge Arbitre

Chaque arbitre ou juge arbitre diplômé dans la saison en cours marque **40 points** pour son club.

Les formations prises en compte sont : Arbitre Régional, Arbitre National, JA1, JA2, JA3, JAN.

Limité à **320 points** par club (8 Arbitres / JA formés).

3.3 Arbitre actif

Chaque arbitre ayant officié au moins une fois dans la saison marque **20 points** pour son club.

Les compétitions prises en compte sont : compétitions départementales, championnat par équipes échelon National.

Attribué **une fois**, dans la limite de **200 points** (10 arbitres actifs).

4. Développement Club



4.1) Actions évènementielles

75 Points sont attribués pour toute manifestation interne ou externe organisée par le club, liée au tennis de table. Les points sont attribués **une seule fois**.

Actions prises en compte : Animation Ping VR, Soirée Dark Ping, Tournois Internes, Tournois externes, Évènements promotionnels liés au Tennis de table. (Hors forum des associations).

4.2) Sport Santé

75 Points sont attribués pour les clubs intervenants en EHPAD (ou au club avec les résidents) ou possédant / créant un créneau Sport Santé Prescri'forme.

Les points sont attribués **une seule fois**.

4.3) Handisport et Sport Adapté

75 Points sont attribués pour les clubs possédant ou créant un créneau Handisport ou Sport Adapté. Les points sont attribués **une seule fois**.

4.4) Fit Ping

75 Points sont attribués pour les clubs possédant ou créant un créneau Fit Ping. Les points sont attribués **une seule fois**.

4.5) Sport en Entreprise

75 Points sont attribués pour les clubs intervenant en entreprise (ou en club avec les membres de l'entreprise). Les points sont attribués **une seule fois**.

4.6) Accueil Compétitions

75 Points sont attribués pour les clubs accueillant toute compétition départementale, régionale ou nationale.

Les points sont attribués **une seule fois**.

5. Travail avec les scolaires

5.1) Cycles d'apprentissage

125 Points sont attribués pour les clubs réalisant un minimum de 6 à 8 séances sur une classe (ou plus).

Interventions à l'école ou au club.

Les points sont attribués **une seule fois**.

5.2) Challenge des écoles

100 Points sont attribués pour les clubs organisant un challenge des écoles.

En cas de **première organisation**, les points sont bonifiés à hauteur de **125 points**.

Les points sont attribués **une seule fois**.

6. Autres critères



6.1 Présences Réunions

Assemblée Générale : 30 Points par club représenté

Réunion Technique : 20 Points par club représenté (limité à 100 points)

Réunion des Présidents : 20 Points par club représenté

Réunion des Capitaines : 20 Points par club représenté

Réunion thématique : 10 Points par club représenté (limité à 30 points)

6.2 Jeunes sur le pôle départemental

Chaque jeune sur le pôle départemental rapporte **30 Points** pour son club.

6.3 Labels Ping

Les clubs marquent **10 points** par label possédé.

6.4 Top Progression annuelle par catégorie

Les **3 meilleures** progressions annuelles de chaque catégorie en **points classement** sont valorisées (cf Barème).

7. Résultats Challenge et remises des récompenses

7.1 Résultats

L'équipe technique départementale est chargée de recueillir toutes les données (résultats, licenciation...) et d'établir un **classement général** entre tous les clubs en fin de saison.

Le classement général de tous les clubs sera communiqué dès la saison terminée et diffusé sur le site internet du Comité Départemental de Tennis de Table.

Sera également diffusé le classement club **dans chaque catégorie** (licenciation, compétitions, développement, formation et arbitrage, scolaires et autres).

Seront envoyés aux clubs le désirant le **détail des points acquis par critère**.

7.2 Remises des récompenses

Les récompenses seront remises à **l'assemblée générale du Comité**.

Le nombre de clubs récompensés sera communiqué ultérieurement (lors de la prochaine mise à jour du règlement).

Les aides sont subordonnées à la présence des clubs, lors de la remise des chèques à l'assemblée générale.

